

**Modalités de transmission de la situation comptable et de ses états annexes, des états de synthèse
et des documents qui leur sont complémentaires et des états prudentiels à communiquer à la DSB durant l'année 2012**

I - Situation comptable et états annexes

Document		Périodicité	Support de transmission	Délai de remise
Code	Appellation			
001	Situation Comptable provisoire	Trimestrielle	Support magnétique	15 jours après la date d'arrêté
002	Situation Comptable définitive (*)	Annuelle	Support magnétique	15-mars
014	Ventilation des éléments d'actif, de passif et d'hors bilan concernant les apparentés	Trimestrielle	Support magnétique	15 jours après la date d'arrêté
019	Créances en souffrance, provisions, agios réservés et créances restructurées	Trimestrielle	Support magnétique	15 jours après la date d'arrêté
181	Immobilisations données en IJARA	Nouveaux états	Trimestrielle	15 jours après la date d'arrêté
182	Créances liées aux opérations de MOURABAHA		Trimestrielle	15 jours après la date d'arrêté
183	Rémunérations liées aux opérations de MOURABAHA		Trimestrielle	15 jours après la date d'arrêté
184	Détail des opérations de MOUCHARAKA		Trimestrielle	15 jours après la date d'arrêté
185	Cession des titres de MOUCHARAKA		Trimestrielle	15 jours après la date d'arrêté
186	Détail des produits et charges liés aux opérations Ijara, Mourabaha et Moucharaka		Trimestrielle	15 jours après la date d'arrêté

NB: Les lettres d'envoi de l'ensemble des documents figurant dans cette annexe doivent être signées par les personnes habilitées et dont les noms, prénoms, grades, fonctions et signatures ont été notifiés à la DSB.

(*) La situation comptable définitive doit être accompagnée des mêmes annexes qui accompagnent la situation comptable provisoire (001) dûment mise à jour, arrêtée en fin d'année.

II - Etats de synthèse:

Document		Périodicité	Support de transmission	Délai de remise
Code	Appellation			
040	Bilan	Semestrielle	Magnétique et Papier	31 mars pour le provisoire, 31 mai pour le définitif à fin décembre et 30 septembre pour le définitif à fin juin
041	Compte de produits et charges	Annuelle	Magnétique et Papier	31 mai
042	Etat des soldes de gestion	Semestrielle	Magnétique et Papier	31 mars pour le provisoire, 31 mai pour le définitif à fin décembre et 30 septembre pour le définitif à fin juin
043	Tableau des flux de trésorerie	Annuelle	Magnétique et Papier	31 mai
050	Compte de produits et charges détaillé	Semestrielle	Magnétique et Papier	31 mars pour l'état arrêté à fin décembre et 31 août pour l'état arrêté à fin juin

NB: Les états de synthèse, transmis sur support papier, doivent être datés et revêtus de la signature du président du conseil d'administration ou, le cas échéant, de celle d'un autre membre de cette instance habilité à cet effet.

III - Etats complémentaires:

Document		Périodicité	Support de transmission	Délai de remise
Code	Appellation			
051	Immobilisations incorporelles et corporelles	Annuelle	Support magnétique	10 avril
052	Cession des immobilisations incorporelles et corporelles	Annuelle	Support magnétique	10 avril
054	Détail des titres de placement (titres de propriété)	Annuelle	Support magnétique	10 avril
055	Détail des titres de participation et emplois assimilés	Annuelle	Support magnétique	10 avril
056	Cession des titres de placement, des titres d'investissement, des titres de participation et emplois assimilés	Annuelle	Support magnétique	10 avril
057	Valeur du portefeuille titres suivant différentes méthodes d'évaluation de ces titres	Annuelle	Support magnétique	10 avril
058	Détail des créances en souffrance (Activité Maroc)	Annuelle	Support magnétique	31 mars
060	Fiche individuelle des créances compromises \geq 5 000 000 dirhams	Annuelle	Support papier	31 mars
061	Détail des pertes sur créances irrécouvrables	Annuelle	Support magnétique	31 mars
062	Détail des reprises de provisions pour créances en souffrance	Annuelle	Support magnétique	31 mars
063	Détail des provisions	Annuelle	Support magnétique	31 mars
064	Répartition du capital social	Annuelle	Support papier	31 janvier
065	Financement de la consommation des particuliers	Semestrielle	Support magnétique	10 avril pour l'état arrêté à fin décembre et 31 Août pour l'état arrêté à fin juin
066	Déclaration des CES générées par les nouveaux crédits distribués au cours de chaque année, ventilées par sections et sous-sections d'activité	Annuelle	Support magnétique	2 mois après la date d'arrêté
085	Liste des guichets permanents et périodiques	Annuelle	Support papier	31 janvier
090	Répartition, par classe, nationalité, sexe et âge, du personnel	Annuelle	Support papier	31 janvier
091	Composition du conseil d'administration	Annuelle	Support papier	31 janvier
093	Liste des membres et des agents de direction	Annuelle	Support papier	31 janvier
020	Endettement des sociétés de financement auprès des établissements de crédit et assimilés	Trimestrielle	Magnétique et Papier	15 jours après la date d'arrêté
021	Eléments de calcul des taux de rendement par nature de crédits (**)	Semestrielle	Support magnétique	2 mois après la fin de chaque semestre
095	Liste des apparentés	Annuelle	Support magnétique	31 janvier

IV - Etats relatifs à la réglementation prudentielle:

Document		Périodicité	Support de transmission	Délai de remise
Code	Appellation			
135	Risques supérieurs à 5% des fonds propres déclarés sur base individuelle	Trimestrielle	Magnétique et Papier	21 jours après la date d'arrêté

**Modalités de transmission de la situation comptable et de ses états annexes, des états de synthèse
et des documents qui leur sont complémentaires et des états prudentiels à communiquer à la DSB durant l'année 2012**

230	Etat de calcul des fonds propres sur base individuelle	Semestrielle	Magnétique et Papier	31 mars pour l'arrêté de décembre et 30 septembre pour l'arrêté de juin
231	Etat de calcul des actifs pondérés sur base individuelle	Semestrielle	Magnétique et Papier	31 mars pour l'arrêté de décembre et 30 septembre pour l'arrêté de juin
242	Etat de calcul du coefficient de solvabilité sur base individuelle	Semestrielle	Magnétique et Papier	31 mars pour l'arrêté de décembre et 30 septembre pour l'arrêté de juin

NB: Les documents relatifs aux états prudentiels doivent être datés et revêtus de la signature d'un membre de la Direction habilité à cet effet.